

Résolution générale du XIIème Congrès FO-Cadres

Avignon – 6 et 7 juin 2013

Le Congrès National de FO-Cadres réuni à Avignon du 6 et 7 juin 2013, rappelle son attachement intangible au principe et à la pratique de l'indépendance et de la liberté syndicale.

Le Congrès rappelle également son attachement indéfectible à la République, une et indivisible et réaffirme son opposition à tout démantèlement des fondements de la solidarité collective et de l'égalité des droits.

Les politiques d'austérité fondées en particulier sur la « compétitivité » et la « flexibilité » conduisent à l'abaissement du « coût du travail », du niveau de protection sociale, du pouvoir d'achat, à l'explosion des inégalités, à l'accroissement du chômage, de la précarité et de la pauvreté. La multiplication des plans de baisses d'impôts, la prolifération des niches fiscales et les différentes exonérations patronales ont progressivement érodé les rendements fiscaux du reste de l'économie.

Alors que les actionnaires imposent un nouveau mode de gouvernance de l'entreprise pour optimiser la profitabilité, la politique industrielle est abandonnée au profit de la montée des critères purement financiers, les systèmes sociaux de protection collective et l'ensemble des services publics sont remis en cause par le dogme d'une certaine rationalité économique.

Plus que jamais les salariés en général et les cadres en particulier ont besoin d'une organisation syndicale libre et indépendante pour défendre leurs intérêts matériels et moraux. Une force syndicale capable de dire « Non » à des dispositions qui comme l'accord national interprofessionnel dit de « flexisécurité » du 11 janvier 2013 bafoue les droits les plus élémentaires des salariés.

Pour le Congrès FO-Cadres, l'austérité, les inégalités et la précarité ne sont pas une fatalité.

Face à cela le refus du fatalisme doit contrecarrer ce mouvement de déréglementation et de remise en cause des garanties collectives. Pour cela il convient d'agir avec détermination :

Pour une autre politique économique aux niveaux national, européen et international

Le Congrès condamne les politiques d'austérité dictées par le pacte de stabilité européen et l'hérésie des orientations de la Commission qui contribue à subordonner le développement économique aux exigences des marchés financiers et des agences de notation. Pour le Congrès, en adoptant les traités décidés dans le cadre de l'Union européenne, en particulier les traités MES (mécanisme européen de stabilité) et TSCG (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance), les gouvernements inscrivent la rigueur dans le marbre et fragilisent la démocratie : le dumping, la régression et les inégalités l'emportent sur la solidarité et le progrès. Ils instaurent une « Europe des sanctions » et des transferts de souveraineté.

Le Congrès condamne l'adoption de ces textes, la création d'un Haut conseil des finances publiques et la « règle d'or ». Ils portent atteinte aux droits des travailleurs, à la liberté de négociation, à la République et à la démocratie.

IL réaffirme son attachement à une Europe sociale, solidaire, écologique, démocratique. Il revendique la modification des statuts de la BCE (Banque Centrale Européenne) afin que son rôle accompagne le développement économique.

Pour une véritable politique économique et industrielle créatrice d'emplois

L'absence de marges de manœuvre budgétaire de l'Etat, liée au respect du pacte de stabilité européen, prive les pouvoirs publics d'un puissant moyen de relance de la croissance économique.

Dans les entreprises et les administrations, la défense de l'emploi, de l'activité et des services publics tient plus à l'engagement des salariés qu'aux choix stratégiques de nombreux dirigeants ou autres responsables des pouvoirs publics.

Le Congrès soutient l'action des cadres du secteur privé comme du secteur public engagés dans la défense de leur emploi et de leur activité.

Le Congrès dénonce la quête de rentabilité à très court terme qui participe à la casse de nombreuses filières industrielles dans notre pays. Il dénonce également l'absence de véritables politiques industrielles nationales, coordonnées au niveau européen. C'est pourquoi le Congrès exige la création d'un véritable ministère de l'industrie doté de réels moyens pour défendre une politique industrielle privilégiant notamment les axes de la recherche et de l'innovation.

Le Congrès exige également que les pouvoirs publics mettent en place des politiques de soutien à l'investissement. Le Congrès prend acte de la création de la Banque publique d'investissement. Elle doit coordonner tous les fonds nationaux existants et constituer un guichet unique pour les entreprises, s'appuyant sur les services départementaux de l'État. En ce qui concerne les fonds et des aides financières et fiscales, le Congrès exige un cadre de conditionnalités et un contrôle afin d'orienter l'innovation, le développement, la recherche, les investissements et la production sur le territoire national avec des contreparties réelles sur l'emploi.

Le Congrès appelle à une réflexion sur la création d'une filière numérique.

Le Congrès exige une réforme de la fiscalité pour une meilleure progressivité de l'impôt.

Pour une reconnaissance du rôle et de la place des cadres

Eloignés des processus décisionnels, éprouvés par des restructurations et des plans sociaux qui ne les épargnent désormais plus, les cadres sont confrontés à la fragilisation de leur identité professionnelle et à une dégradation de leurs conditions de travail.

Le Congrès considère comme essentiel de bâtir les conditions d'une meilleure reconnaissance professionnelle du rôle des cadres dans l'entreprise. Cela doit s'accompagner d'une intégration de l'ensemble de leurs responsabilités professionnelles dans l'appréciation de la performance globale.

Pour conforter leur autonomie et leur initiative, les cadres doivent pouvoir s'exprimer librement sans risques de représailles.

Aussi le Congrès exige la remise à plat de l'accord national interprofessionnel relatif au personnel d'encadrement du 25 avril 1983.

Avec aujourd'hui la modernisation de l'action publique (MAP), l'activité des fonctionnaires est perçue comme une structure de coûts à réduire. Dans ce contexte, la situation est évidemment très compliquée pour les cadres de la fonction publique sommés de mettre en œuvre des politiques parfois en contradiction avec leur éthique et leur sens du service public. Réaffirmant son attachement au service public, le Congrès revendique un plan de revalorisation matérielle, pour freiner leur déclassement progressif en cours par rapport aux autres catégories de fonctionnaires, des mesures d'allègement des tâches administratives et un renforcement des équipes administratives et de direction.

Rappelant que le statut de la fonction publique est une garantie indispensable qui permet aux agents de mener à bien leurs missions, le Congrès réaffirme son attachement au statut général de la fonction publique et aux codes des pensions civiles et militaires de retraite, garants de l'égalité des droits des citoyens.

Il rappelle que la défense de la mobilité des cadres dans la fonction publique ne doit pas accompagner une remise en cause de ce même statut.

Pour une politique des salaires dynamique

Force est de constater qu'aujourd'hui le rapport « contribution-rétribution » est déséquilibré. Soumise à la logique actionnariale des entreprises, la rémunération des grands dirigeants et les dividendes des actionnaires s'envolent au détriment des salariés en général et des cadres en particulier. Dans un contexte de stagnation des salaires et d'augmentation des inégalités, la hausse vertigineuse des revenus des dirigeants mine la cohésion sociale et la confiance au sein même de l'entreprise.

Le Congrès dénonce en outre l'accaparement des profits par les formes détournées que constitue l'attribution des stocks-options. Il revendique la suppression des stock-options ainsi que les autres rémunérations du type « golden parachute ».

Rappelant que la consommation est un des moteurs de la croissance économique, le Congrès revendique l'augmentation du pouvoir d'achat par une progression des salaires, des pensions et des minima sociaux.

Le Congrès dénonce l'exclusion de la majorité des cadres des dispositifs d'augmentation collective des salaires au profit exclusif des politiques d'individualisation des rémunérations. Il exige que les cadres bénéficient des augmentations collectives de salaires garantissant l'accroissement de leur pouvoir d'achat.

Le Congrès exige une rémunération des cadres qui tienne compte des qualifications, des expertises et des responsabilités exercées tout au long de leur carrière.

Le Congrès revendique que les augmentations individuelles fassent l'objet d'un deuxième volet lors des négociations annuelles collectives en privilégiant notamment une mise à plat des critères qui participent à l'attribution de ces rémunérations annexes.

Le Congrès exige que tous les éléments de la rémunération soient soumis à cotisations sociales.

Pour un temps de travail encadré et un droit au repos effectif

Le Congrès s'oppose avec force à toute remise en cause de la durée légale du travail à 35 heures et au chantage à l'emploi qui est exercé pour augmenter les horaires et remettre en cause les accords RTT. La régulation du temps de travail des cadres nécessite une approche globale en termes de charge et de rythme de travail. Aussi le Congrès revendique un meilleur encadrement des forfaits jours par des accords collectifs négociés prévoyant des dispositions de nature à assurer la protection de rythme de vies, la santé et de la sécurité des cadres.

Les accords doivent déterminer le plus précisément possible les cadres qui peuvent être soumis à ce type de forfait en définissant l'autonomie par des critères stricts et ceci afin d'éviter l'extension des forfaits jours.

Les accords doivent également fixer le même plafond pour le nombre de jours travaillés dans l'année et le nombre maximal de jours travaillés, soit 218 jours dans le secteur privé.

L'amplitude journalière maximale de travail doit être fixée à 10 heures par jour et non à 13 heures comme le prévoit la loi; de même l'accord peut prévoir une amplitude hebdomadaire de 48heures maximum par semaine et non 78 heures comme cela est actuellement possible. Enfin, la majoration de salaire par jour supplémentaire travaillé doit être équivalente à celle du régime des heures supplémentaires.

Le Congrès revendique le maintien des jours de RTT et leur prise effective et libre. Il dénonce les dérives de la monétarisation des comptes épargne temps.

Pour la prévention des risques psychosociaux au travail

Les indicateurs de santé et de sécurité au travail révèlent une situation particulièrement dégradés en France. La dégradation des conditions de travail se poursuit et revêt avec le temps des formes diverses et nouvelles qui résultent principalement de choix organisationnels et technologiques.

Les accords nationaux interprofessionnels de 2008 sur le stress et de 2010 sur le harcèlement et la violence au travail ont constitué des étapes essentielles pour la prévention et la lutte contre les risques psychosociaux en entreprise. Mais pour le Congrès, il est nécessaire d'aller plus loin pour apporter des garanties collectives concrètes aux cadres et sortir du seul diagnostic des risques psychosociaux.

Aux côtés des démarches de prévention et d'action pour permettre de mieux intégrer la problématique de la santé au travail, le Congrès revendique la mise en place d'un système plus coercitif notamment sur le plan financier pour les

entreprises ne prenant pas les dispositions nécessaires pour réduire les différentes sources de souffrance et de pénibilité au travail.

Il revendique également la mise en place de programmes de formation initiale et continue pour combattre le stress au travail. Une démarche de prévention qui passe également par l'amélioration des dispositifs de formations de l'ensemble des managers et tout particulièrement des cadres dirigeants, et ceci afin d'y intégrer la conduite des hommes, la gestion des équipes, comme les comportements managériaux.

Le Congrès condamne la dérive conduisant à remettre en cause le rôle clé des Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail (CHSCT) des entreprises.

Pour lutter contre la tyrannie des évaluations

Le Congrès condamne la dérive des outils gestionnaires mis en place dans les entreprises et les administrations publiques et appelle à un examen critique de ces derniers. Cet examen doit être l'occasion de pointer les dysfonctionnements liés aux organisations du travail et aux modèles managériaux.

Le Congrès revendique la suppression des politiques managériales basé notamment sur le « ranking » (classement des salariés).

Pour un accès sans écueil à la formation

La société de l'information et de la connaissance appelle toujours plus d'expertise et de capacité d'innovation de la part des cadres. C'est pourquoi le Congrès revendique de remettre les cadres au cœur du système de formation. Notre action syndicale doit conduire les entreprises à repenser la formation de leurs cadres pour que celle-ci ne soit pas considérée comme un coût.

Pour une meilleure maîtrise par les cadres de leur parcours professionnel la formation impose que la mobilisation des dites compétences soit un véritable facteur de promotion et non un simple moyen pour se maintenir dans l'emploi. Le Congrès défend la possibilité pour les cadres de pouvoir s'approprier l'initiative et le contrôle de la formation trop souvent laissée aux mains des seuls employeurs.

Il revendique que la formation tout au long de la vie professionnelle débouche sur une meilleure reconnaissance des compétences par la qualification et/ou la certification sous l'autorité de la puissance publique.

Parce que l'accessibilité à la formation ne saurait se réduire à un hypothétique entretien informel, le Congrès revendique l'instauration dans toutes les

entreprises *d'un entretien obligatoire dédié à la formation* pour ouvrir à tous les cadres un accès sans écueil à la formation et à ses dispositifs de mise en œuvre.

Le Congrès réaffirme son engagement dans la gouvernance des structures paritaires dont les missions participent au renforcement de l'accès des cadres et des ingénieurs. Il rappelle son attachement aux missions de l'Apec, à son mode de financement et de gestion paritaire.

Le Congrès revendique une véritable possibilité d'accéder au DIF et le doublement à minima du plafond d'heures.

Pour des recrutements sans discrimination et une réelle égalité professionnelle

Le Congrès dénonce toutes les formes de discrimination à l'œuvre dans le cadre des recrutements et des parcours professionnels et exige l'application effective du droit à l'égalité.

Le Congrès revendique que les critères non professionnels et les éléments relevant de la vie privée soient exclus des choix qui concourent au recrutement. Il exige également que soient portés à la connaissance du candidat les critères sur lesquels il sera évalué.

Le Congrès, revendique l'application du principe «à diplôme égal, à qualification égale et à fonction égale ou de valeur égale : salaire égal », afin qu'au-delà de l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle homme -femme, l'égalité salariale devienne une réalité.

Pour le Congrès l'action syndicale doit permettre dans les entreprises un même accès à l'emploi et à la formation pour les hommes et les femmes, une révision de la procédure de gestion de carrière pour faciliter la « parentalité » dans le cadre professionnel en facilitant notamment l'articulation vie privée/vie professionnelle et d'adapter au mieux l'organisation du temps de travail en refusant notamment le culte du présentisme comme seul critère d'efficacité.

En outre, le Congrès revendique dans le cadre de la négociation collective de branche la mise en place d'un plan d'égalité salariale en dégageant un budget spécifique destiné au rattrapage des salaires.

Pour une régulation de l'usage des TIC et des données personnelles au travail

Pour FO-Cadres, si cadrage des chartes éthiques il doit y avoir, celui-ci doit résulter de la négociation collective pour en limiter particulièrement le champ d'intervention au seul respect des dispositions légales et réglementaires. Dans

les entreprises le rôle des Institutions Représentatives du Personnel doit être renforcé pour assurer le suivi et le contrôle de ces chartes.

Concernant l'alerte professionnelle, le Congrès estime que ce dispositif doit se limiter aux seuls domaines comptable et financier et ne doit pas concerner l'ensemble de l'activité de l'entreprise. Elle doit faire l'objet d'une négociation collective et l'anonymat est à proscrire.

Le Congrès dénonce l'utilisation des chartes éthiques et codes de bonne conduite comme sources légitime de droit.

Le Congrès exige que les Institutions Représentatives du Personnel conservent toutes leurs prérogatives au sein des entreprises (respect du droit du travail, veiller à la santé et à la sécurité des salariés, au respect des règles d'hygiène et de sécurité...) qui associées à un statut protecteur notamment en matière de licenciement leurs permet d'agir légitimement (droit d'alerte). Pour le Congrès l'employeur ne peut placer les cadres et ce individuellement au cœur de ces dispositifs de chartes éthiques et évincer les IRP de leurs missions.

Le Congrès réaffirme que les IRP sont les seuls garants du respect des droits fondamentaux, de la lutte contre le harcèlement et de toutes formes de discrimination, de l'exercice plein et entier des libertés individuelles et collectives.

Le Congrès défend l'utilisation maîtrisé du télétravail.

Pour les jeunes cadres

Pour le Congrès, la lutte contre la précarité des jeunes passe avant tout par une intégration durable dans l'emploi en CDI, seule vraie traduction contractuelle au sein de l'entreprise d'un indispensable besoin d'engagements professionnels réciproques durables.

Le Congrès milite pour inscrire tous les jeunes (stagiaire, alternant...) dans un parcours de formation continue. Il s'agit de veiller à leur mettre le pied à l'étrier en les aidant à bénéficier au mieux des dispositifs d'orientation et de conseil pour la vie professionnelle.

Le Congrès se félicite de voir ses nombreuses revendications sur l'encadrement des stages aboutir. Il continue d'exiger que les stagiaires bénéficient d'un véritable statut et d'une véritable rémunération pendant leur stage. Le Congrès réitère sa revendication pour que le statut des stagiaires ouvre l'accès à de véritables droits notamment en matière de protection sociale.

Pour autant, ces contrats ne doivent pas se substituer aux CDI.

Pour la pérennité des systèmes de protection sociale et retraite

Le Congrès dénonce les discours abusifs sur la paupérisation de nos systèmes de protection collective. Il réclame le retour aux principes et aux valeurs de la Sécurité sociale de 1945. .

La réforme des systèmes de retraite s'est traduite par des contre réformes dont l'allongement de la durée de cotisation, la diminution des pensions et le développement d'une forme alternative de retraite par le recours à des fonds de pension. Les principales solutions retenues, ont contribué à l'asphyxie du système par répartition.

Le Congrès réaffirme son attachement au système de répartition comme expression de la solidarité. Le Congrès s'inscrit pleinement dans la résolution du Congrès Confédéral de 2010. Il s'oppose à toutes nouvelles hausses de la durée de cotisation.

Le Congrès refuse que la fusion Agirc-Arrco soit un préalable dans les négociations. Il réaffirme son engagement pour le maintien d'une retraite complémentaire par répartition pour les cadres et le maintien d'un taux de remplacement supérieur à 50%. Le Congrès exige le maintien de la spécificité des régimes ARRCO et AGIRC qui correspond à des populations à caractéristiques différentes tout en assurant une péréquation financière entre ceux-ci.

Enfin concernant les éléments afférents à la protection sociale (assurance-chômage, formation, sécurité sociale) le Congrès condamne toutes les velléités allant dans le sens d'une réduction des droits et des garanties pour les cadres.

Pour le renforcement de l'action syndicale internationale

Le Congrès constate qu'aux côtés de la dégradation des conditions de travail des cadres notamment en Europe, la montée de la précarité et de l'exclusion aggrave fortement la condition sociale des salariés hors de nos propres frontières. Plus que jamais la solidarité internationale doit prévaloir pour sauvegarder les acquis sociaux et conquérir de nouveaux droits pour tous. C'est pourquoi le Congrès confirme la poursuite de son engagement syndical au sein d'Eurocadres et d'UNI-Cadres.

<<<<<< >>>>>>

FO-Cadres continuera à défendre un syndicalisme réformiste, militant, libre et indépendant pour la défense des intérêts des cadres dans le respect des valeurs républicaines. FO-Cadres continuera de défendre la pratique contractuelle et la négociation collective.



Le Congrès condamne le renforcement de la flexibilité en lieu et place d'une réflexion sur la recherche de l'efficacité par l'amélioration de l'organisation et des conditions de travail des cadres.

FO-cadres continuera à lutter, protester, revendiquer, négocier, agir et conclure des accords garantissant les intérêts des cadres sur les bases de l'indépendance syndicale, la liberté de comportement de l'exigence et la détermination dans l'action pour défendre les droits d'aujourd'hui et conquérir les garanties collectives de demain.

Adoptée à l'unanimité.

Avignon, le 7 juin 2013.